

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 12 FEVRIER 2019 A 19h (Salle du Conseil)

Présents : M. Eric MARTIN (Maire), M. Christophe MERIEL-BUSSY, Mme Dany BONNIN, M. Patrick PEYROUX, M. François NGUYEN LA, M. Jean-Luc CHATRY, Mme Marie-Laure LEVRAULT, Mme Valérie POIGNANT (adjoints), M. Pierre BAZIN, Mme Malika BENHIDA, Mme Sophie BEULET-MARTIN, Mme Virginie CARRETIER-DROUINAUD, M. Christophe DELAVault, Mme Fabienne FAZILLEAU, M. Régis JOFRION, Mme Sandrine MORIN, M. Bernard PIERRE-EUGENE et M. Yannick QUINTARD (Conseillers Municipaux).

Absents excusés donnant pouvoir : Mme Nythia FOISNET donne pouvoir à M. Christophe MERIEL-BUSSY, M. Antony FRAUDEAU donne pouvoir à M. François NGUYEN LA, M. Jacques DESCHAMPS donne pouvoir à Mme Dany BONNIN, Mme Séverine LAFLEUR donne pouvoir à Mme Valérie PIGNANT, M. Philippe PATEY donne pouvoir à M. Patrick PEYROUX.

Absents excusés : M. Benoit COQUELET, Mme Elise GIMENES et Mme Béatrice FLEURY

Secrétaire de séance : M. Christophe MERIEL-BUSSY

Assistent : Madame Josiane MARTIN (Trésorière Municipale), Messieurs Eric EPRON et Mathias GIRAUD

M. le Maire ouvre la séance à 19 h. Il souhaite la bienvenue aux conseillers municipaux ainsi qu'aux personnes présentes dans le public, à Mme Josiane MARTIN, Trésorière Municipale, et au correspondant de presse.

M. Christophe MERIEL-BUSSY est désigné secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du mardi 22 janvier 2019 est adopté à l'unanimité.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal respecte une minute de silence en mémoire de Jean-Michel BARON, responsable technique à la Communauté de Communes du Haut-Poitou, décédé des suites d'une longue maladie dimanche 10 février.

M. le Maire se réjouit de l'ouverture d'une classe supplémentaire à l'école élémentaire du Petit Bois, pour la rentrée de septembre 2019, information parue dans la presse ce mardi.

Il donne la parole à M. Patrick PEYROUX, adjoint aux finances pour la présentation des résultats de l'exercice 2018 et du budget primitif 2019.

FINANCES

- **Budget de la Commune (Compte administratif et compte de gestion 2018 ; taux de fiscalité et budget 2019)**

M. Patrick PEYROUX présente le compte administratif 2018.

Le compte administratif 2018 fait apparaître un excédent de **592 608,47 €** en fonctionnement et un déficit de **63 443,57 €** en investissement.

M. Patrick PEYROUX donne les pourcentages de réalisation des dépenses et des recettes, en fonctionnement et en investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'adopter le compte administratif 2018, étant précisé que Monsieur le Maire n'a pas pris part au vote.**

M. Patrick PEYROUX présente ensuite les résultats de clôture du budget 2018.

Le **résultat de clôture du budget de fonctionnement** au 31 décembre 2018 est de **742 187,02 €**.

Le **résultat de clôture du budget d'investissement** au 31 décembre 2018 s'élève à **68 103,63 €**.

Il propose l'affectation des résultats 2018 sur le Budget 2019, comme suit :

- ✓ **570 000 € au compte 1068**
- ✓ **172 187,02 € de report en fonctionnement (002)**
- ✓ **68 103,63 € d'excédent d'investissement reporté (001)**

M. Patrick PEYROUX donne le détail des « restes à réaliser » et présente ensuite les évolutions entre le compte administratif de 2017 et celui de 2018, ainsi que l'évolution des résultats depuis 2014.

Il précise que le montant total des **dépenses est en baisse de 8,62 %** par rapport à l'exercice 2017 et que celui des **recettes est en diminution de 2,12 %**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'affecter les résultats 2018 comme suit :**
 - **570 000 € au compte 1068**
 - **172 187,02 € de report en fonctionnement (002)**
 - **68 103,63 € d'excédent d'investissement reporté (001)**

Mme Josiane MARTIN précise que les chiffres du Compte de Gestion correspondent à ceux présentés précédemment.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'adopter le compte de gestion 2018 présenté par le Comptable du Trésor**

En réponse à une question de Mme Valérie POIGNANT, M. Patrick PEYROUX indique que le montant élevé des charges exceptionnelles en 2017 est dû aux opérations de cession de l'immeuble Vergnault (incluant la grange) et au transfert des résultats du budget annexe « Assainissement » au syndicat Eaux de Vienne, lors du transfert de la compétence « assainissement ».

Concernant l'année 2016, M. Patrick PEYROUX indique qu'une écriture de régularisation d'endettement a été comptabilisée à la demande de Madame La Trésorière pour un montant de 122 000 €, ainsi que la vente du terrain Terrena Beauregard, pour un montant de 39 000 €.

M. Patrick PEYROUX présente ensuite le budget 2019 en fonctionnement et en investissement.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2019 - DEPENSES

Les dépenses par grands postes budgétaires sont les suivantes :

Chapitre 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL : 678 300 € (+ 3,89 %)

Article 60 « les achats et variations des stocks » sont proposés en hausse passant de 345 500 € à 379 500 €, compte tenu du transfert du budget Caisse des Ecoles sur le budget principal de la Commune : eau et assainissement (30 000 €), énergie et électricité (99 000 €), chauffage urbain » (22 000 €), combustibles (21 000 €), carburants (12 000 €), cantine scolaire (55 000 €), produits de traitement (8 000 €), autres fournitures non stockées (14 000 €), fournitures d'entretien et de petit équipement (80 500 € dont 65 000 € pour les travaux en régie), fournitures administratives (5 500 €), livres, DVD, CD pour la médiathèque (10 000 €), fournitures scolaires (20 500 €), autres matières et fournitures (2 000 €).

M. Patrick PEYROUX précise que l'augmentation de la consommation d'eau s'explique par le remplissage de la piscine désormais effectué par prélèvement sur le réseau. Il signale également quelques fuites sur l'arrosage intégré des espaces verts. Les réparations ont été effectuées.

M. Jean-Luc CHATRY indique que l'éclairage public ne représente que 30 000 € sur l'ensemble de l'article budgétaire, et que l'impact de l'installation des lampes à leds pour l'éclairage public ne se fera donc que sur cette partie. Il fait état des économies réalisées dans les bâtiments en 2018.

Article 61 « Services extérieurs », baisse de l'inscription avec un crédit proposé à 135 900 € contre 165 500 € en 2018 : contrats de prestations de services (6 000 €), locations (5 000 €), entretien et réparation (86 000 €), primes d'assurances (21 500 €), relevé des chemins ruraux (1 500€), abonnements revues, formations, assistance technique pour la cuisine centrale (15 900 €)

Article 62 « Autres services extérieurs » : 145 900 €

Cet article comprend notamment :

- Les rémunérations d'intermédiaires et honoraires (11 900 €),
- Les dépenses de « publicité et relations publiques » (60 500 €) dont 30 000 € pour le financement des Temps d'Activités Périscolaires,
- Le forfait communal pour les transports scolaires (20 000 €),
- Les frais de déplacements, missions et réceptions (8 500 €),
- Les frais postaux (4 500 €) et de télécommunications (18 000 €),
- Des cotisations diverses, 10 000 € (Village Etape, Villes et Villages Fleuris, Agence des Territoires de la Vienne, AMF...),
- Les frais de nettoyage des locaux (2 000 €),
- L'instruction des dossiers d'urbanisme (10 000 €).

Article 63 « Impôts et taxes » : inscription de 17 000 € = impôts fonciers payés par la collectivité pour ses bâtiments, taxe sur les ordures ménagères refacturée aux locataires, droits d'auteurs...

Chapitre 012. CHARGES DE PERSONNEL

Il est proposé d'inscrire un montant de 1 429 100 € au budget 2019, contre 1 393 300 € au budget 2018, soit une augmentation de 2,51 %.

M. PEYROUX rappelle qu'il est nécessaire d'intégrer plusieurs éléments qui justifient cette augmentation :

- La promotion d'agents et les changements d'échelon (Glissement Vieillesse Technicité)
- La reconduction de contrats d'agents non titulaires, pour faire face aux arrêts maladie ou longue maladie en cours ;
- Le recrutement d'un apprenti au service des espaces verts depuis la rentrée 2018 ;

Cette proposition prend en compte l'augmentation naturelle des cotisations aux caisses de retraite ainsi que les charges patronales, URSSAF, CNRACL et IRCANTEC, et les cotisations pour l'assurance de notre personnel.

Chapitre 014 « ATTENUATIONS DE PRODUITS » : 1 000 €, correspondant au reversement de la taxe de séjour collectée en 2019 et d'une partie des concessions dans les cimetières à la commune de Frozes.

Chapitre 65 « AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES » : 258 010 € dont 109 990 €, pour les indemnités d'élus, frais de mission, cotisations de retraite, cotisations de sécurité sociale, formation, les pertes sur créances irrécouvrables (7 000 €), les subventions de fonctionnement pour 139 000 € (CCAS, aides aux associations, participation au fonctionnement de l'école privée Notre Dame de la Chaume).

Chapitre 66 « CHARGES FINANCIERES » : 76 100 € inscrits contre 80 500 € en 2017, compte tenu de la baisse du montant des intérêts d'emprunts à rembourser. M. le Maire et M. PEYROUX soulignent la baisse importante de l'endettement de la commune depuis 2014.

Chapitre 67 « CHARGES EXCEPTIONNELLES » : 92 000 € principalement affectés aux frais liés à la rupture de la concession d'aménagement avec la SEP.

Chapitre 022 « DEPENSES IMPREVUES » : 33 682,02 €

Chapitre 023 « VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT » : 520 000 €

Chapitre 042 « DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS » : 105 000 €

M. PEYROUX précise qu'en retranchant les dépenses imprévues, le virement à la section d'investissement et les dotations aux amortissements, le budget 2019 est en augmentation de 5,27 % par rapport au budget 2018. Sans l'indemnisation exceptionnelle de la SEP, l'augmentation est ramenée à 1,78 %.

M. le Maire indique que le montant de 90 000 € inscrit pour la rupture de la concession est une provision maximale, mais qu'il a adressé un courrier au Directeur de la SEP pour réduire ces frais.

M. Jean-Luc CHATRY s'interroge sur le risque d'une augmentation des frais d'entretien du matériel roulant, en raison du départ en retraite de l'agent en charge du parc automobile de la Commune.

Mme Marie-Laure LEVRAULT précise qu'il est prévu de recruter un agent disposant de compétences similaires.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2019 - RECETTES

Chapitre 13 « ATTENUATIONS DE CHARGES » : 20 000 €

Remboursements pour congés maladie et remboursement des frais d'entretien de la gendarmerie.

Chapitre 70 « PRODUITS DES SERVICES, DOMAINES ET VENTES DIVERSES » : 231 000 €

Ce chapitre comprend : ventes de terre végétale (100 €), concessions dans les cimetières (2 000 €), droits de place sur le marché (18 000 €), redevances versées par les opérateurs de téléphonie mobile pour les antennes relais installées sur la commune (9 000 €), redevances de la médiathèque (3 200 €), entrées à la piscine et au camping (15 000 €), photocopies (200 €), produit des repas des cantines scolaires, de la garderie (maternelle et primaire) et du transport scolaire (180 000 €), publicité des artisans et commerçants dans le bulletin annuel (1 500 €), remboursement des charges de la Maison de la petite enfance - L'île au doudou et du centre socioculturel par la Communauté de communes (11 000 €) ...

Concernant les recettes des entrées à la piscine et au camping il faut souligner le montant réalisé pour l'année 2018 (18 676 €) contre (14 754 €) pour l'année 2017.

Chapitre 73 « IMPOTS ET TAXES »

Il est proposé d'inscrire un montant global de **1 513 400 €** dont **1 220 000 €** pour les impôts locaux.

M. Patrick PEYROUX propose de maintenir les taux de la fiscalité, soit 16.92 % pour la Taxe d'Habitation, 18.15 % pour le Foncier Bâti et 60.13 % pour le Foncier Non Bâti.

M. le Maire souligne que les taux des impôts locaux sont inchangés pour la troisième année consécutive.

M. Patrick PEYROUX ajoute que le produit de la fiscalité devrait s'élever à 1 220 000 €, montant légèrement supérieur à celui inscrit au Budget Primitif 2018, compte tenu de l'augmentation des bases décidées par le parlement dans la Loi de Finances pour 2019.

En réponse à une question de Mme Dany BONNIN, Mme Josiane MARTIN indique que la suppression de la taxe d'habitation est compensée par l'Etat à l'euro près.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **De maintenir les taux de la fiscalité pour 2019, comme suit :**
 - **Taxe d'habitation : 16,92 %**
 - **Foncier bâti : 18,15 %**
 - **Foncier non bâti : 60,13 %.**

Dans ce chapitre budgétaire, la commune perçoit également l'attribution de compensation de la Communauté de Communes suite au passage en TPU en 2008 (198 400 €) et le fonds de péréquation mis en place par l'Etat pour les collectivités (FPIC), 55 000 €.

Elle perçoit aussi la taxe additionnelle aux droits de mutation reversée par le Conseil Départemental, en fonction des ventes d'immeubles de l'année précédente (40 000 €).

Chapitre 74 « DOTATIONS, SUBVENTIONS, PARTICIPATIONS » : 1 057 480 en 2019 contre 1 045 980 € en 2018, en augmentation de 1,1 %, liée en grande partie à la progression de la Dotation de Solidarité Rurale.

Le montant de la DGF est de 247 € par habitant en 2018, 239 € par habitant en 2017, 237 € en 2016, 241 € en 2015.

Les autres participations sont les suivantes :

- **5 500 €** inscrits provenant du Département, pour les reversements du SDIS au titre des charges de fonctionnement du Centre de Secours, ainsi que du bâtiment qui héberge la permanence sociale du Conseil Départemental, rue de Jérusalem
- **45 000 €** de reversement par la commune de Frozes pour sa participation à l'accueil des enfants à l'école primaire et maternelle, ainsi que pour le cimetière ; la participation à la classe ULIS versée par la commune d'origine des élèves
- **2 500 €** de SOREGIES pour la production d'énergie des panneaux solaires
- **119 480 €** correspondant à d'autres attributions et participations (PEDT, dotation de compensation de l'Etat aux cotisations foncières des entreprises **900 €**, fonds départemental de la taxe professionnelle **30 000 €**, compensations de l'Etat pour des exonérations **50 000 €**, dotation pour les passeports **5 030 €** et les cartes d'identité **3 550 €**...)

Chapitre 75 « AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE » : 128 000 € (contre 142 500 € en 2018)

Ce chapitre intègre les loyers des immeubles et des salles communales, ainsi que la refacturation de la taxe d'enlèvements des ordures ménagères sur les immeubles loués. Il convient d'intégrer la baisse de recettes des loyers de la gendarmerie et du fleuriste « Campanule ».

M. Jean-Luc CHATRY fait état d'une baisse des recettes de location de salles, en raison d'une proportion plus forte d'habitants de la Commune qui bénéficient d'un tarif préférentiel.

Chapitre 76 « PRODUITS FINANCIERS » : 25 € (intérêts des parts sociales du Crédit Agricole).

Chapitre 77 « PRODUITS EXCEPTIONNELS » : 36 100 € en 2019 contre 1 300 € pour 2018 (écritures comptables pour la cession d'un terrain Clos de Bourjolly 35 000 €).

Le montant proposé en 2019 comprend notamment le remboursement des compagnies d'assurances suite à des sinistres, pour 1 000 €.

Chapitre 002 « EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE » : 172 187,02 €

Chapitre 042 « OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS » : 35 000 € inscrits pour les travaux en régie.

M. Patrick PEYROUX indique que les frais de personnel représentent 53,46 % du budget de fonctionnement 2019 et que ce pourcentage devrait être en légère baisse par rapport à 2018, même si la masse salariale est en hausse.

Il détaille les principaux ratios budgétaires de la commune qui s'améliorent depuis 2014.

M. le Maire se réjouit de la baisse du ratio d'endettement depuis plusieurs années, désormais à 0,71 contre 1,28 en 2013 (0,71 année - 8 mois et demi - des ressources de la Commune, nécessaires pour rembourser la dette).

Mme Josiane MARTIN indique que le Coefficient d'Autofinancement Courant (CAC) de la Commune a baissé. Sur 100 euros du budget de fonctionnement, 14 € sont disponibles pour le financement des investissements, alors qu'il n'y avait que 5 € en 2014.

Elle précise aussi que le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal rénové est de 0,93, laissant apparaître une marge de manœuvre pour financer des projets par augmentation de la fiscalité.

BUDGET D'INVESTISSEMENT 2019 :

Pour 2018, les dépenses d'investissements se sont élevées à **1 665 817,10 €**.

En 2019, le budget d'investissement prévoit **1 822 089,74 €** dont **301 500 €** pour des opérations financières (dont 280 000 € pour le remboursement du capital des emprunts) et **1 520 589, 74 €** pour des travaux ou acquisitions.

Les principales opérations concerneront l'aménagement du dojo pour un montant de **450 000 €**, l'acquisition d'un terrain rue des Maillots pour **244 000 €**, la réalisation d'un bassin d'orage aux Essarts et d'ouvrages de prévention des risques d'inondation à la Bisquinerie et rue André Marmain pour un montant de **141 500 €** et la réfection des trois courts de tennis extérieurs pour un montant de **90.000 €**.

Les autres investissements prévus :

- Le programme annuel de voirie : **85 000 €**
- Aménagement d'une passerelle au Parc de la Gorande : **60 000 €**
- Diagnostic et maîtrise d'œuvre pour la rénovation des logements de la Gendarmerie : **50 000€**
- Extension du réseau d'éclairage public : **40 000 €**
- La rénovation de l'éclairage du gymnase Emile Fradet : **30 000 €**
- Divers matériels pour la médiathèque : **4 900 €**

Parallèlement à ces programmes, d'autres opérations seront prévues : étude sur la signalétique (**30 000 €**), travaux d'accessibilité et remplacement de menuiseries à l'école maternelle (**20 000 €**), renouvellement du mobilier de la salle du Conseil Municipal (**13 500 €**), standard téléphonique de la mairie (**15 000 €**), appareils de fitness pour l'extérieur (**15 000 €**), étude pour la mise en conformité de la piscine (**5 000 €**), achat d'un columbarium (**5 000 €**), matériels et véhicule pour les services techniques ...

En réponse à une question de Mme Fabienne FAZILLEAU, Mme Dany BONNIN indique que l'installation de la nouvelle classe élémentaire devrait se faire dans l'actuelle garderie. Avec l'accord des enseignants, le matériel informatique pourra être récupéré à l'école maternelle (classe supprimée). La garderie pourrait être aménagée dans la salle d'activités. Les classes seront moins chargées. Elle rappelle que les enfants de la classe Ulis sont répartis dans les classes pendant certaines périodes de la journée.

L'achat de tables et de chaises ne devrait pas être nécessaire.

Elle précise qu'il y a désormais 217 enfants à l'école élémentaire (5 nouvelles inscriptions depuis la rentrée de septembre). 38 enfants de grande section sont attendus en CP pour la rentrée prochaine.

Les principales recettes d'investissement sont les suivantes : 96 500 € de certificats d'économie d'énergie (CEE), 60 600 du Conseil Départemental au titre d'ACTIV 3, 1 621 011,74 € d'opérations financières (68 103,63 € d'excédent d'investissement reporté, 520 000 € de virement de la section de fonctionnement, 70 000 € de FCTVA, 45 000 € de taxes d'aménagement, 570 000 € d'excédent de fonctionnement, 242 408,11 € d'emprunt et 105 000 € d'amortissements).

M. Patrick PEYROUX présente ensuite le budget par fonction.

Mme Josiane MARTIN indique que le décalage entre le montant des dépenses et des recettes d'investissement présenté par fonction, s'explique par le fait que les restes à réaliser ne sont pas intégrés dans les dépenses nouvelles pour 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver le budget 2019 de la commune en fonctionnement et en investissement, présenté par nature et par fonction.**
- **Budget annexe du lotissement du Val Montour (Compte administratif et compte de gestion 2018 ; budget 2019)**

M. Patrick PEYROUX donne les informations relatives aux dépenses de fonctionnement et d'investissement de ce budget qui nécessite de nombreuses écritures budgétaires, notamment pour la gestion du stock de terrains.

M. Jean-Luc CHATRY rappelle qu'il n'est pas possible d'identifier le prix des terrains. Mme Josiane MARTIN indique que malgré des recherches importantes, elle n'a pas trouvé de trace de l'achat de ces terrains qui ne figurent pas à l'inventaire.

M. le Maire indique qu'un compromis de vente sera signé prochainement pour l'un des deux terrains encore à vendre et que lorsqu'ils seront tous vendus, le résultat final sera basculé au budget principal.

Mme Josiane MARTIN présente les résultats du Compte de Gestion qui correspondent au Compte administratif. Elle fait état d'un excédent cumulé de 124 997 € fin 2018.

Elle propose d'adopter le Budget en suréquilibre avec des recettes supérieures aux dépenses, le plafond règlementaire étant de 44 997 € (montant de l'excédent de fonctionnement reporté).

Le bénéfice de la Commune est pour l'instant de 45 000 € environ, auxquels il faudra ajouter la vente des 2 terrains à venir et déduire le montant des travaux non réalisés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- ✓ **D'approuver le compte administratif 2018 du budget annexe du lotissement du Val Montour, Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote,**
- ✓ **D'approuver le compte de gestion 2018 du receveur municipal,**
- ✓ **D'approuver le budget 2019 du lotissement du Val Montour, en fonctionnement et en investissement.**

M. Patrick PEYROUX remercie Mme Josiane MARTIN, Messieurs Eric EPRON et Mathias GIRAUD, ainsi que les services municipaux, pour la préparation des budgets.

M. le Maire s'associe à ces remerciements et félicite M. PEYROUX pour le travail de préparation et la clarté de sa présentation.

M. le Maire indique que le prochain Conseil Municipal aura lieu le **mardi 12 mars à 19 h 30**, salle du Conseil Municipal.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, M. le Maire lève la séance à 21h10.